

**Délibération portant approbation des modalités de contrôle des connaissances 2021 - 2022 du master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition de la Directrice et de la Directrice des études et des stages.


Le conseil d'administration réuni le 13 décembre 2021 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve des modalités de contrôle des connaissances 2021 - 2022 du master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »**, annexées à la présente délibération.

Membres en exercice : 28  
Quorum de présence : 14  
Votes exprimés : 26  
Dont :  
Pour : 26  
Contre : /  
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2021

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Modalités de contrôle des connaissances 2021 – 2022 du master “Humanités numériques”, parcours  
“Pratiques et méthodes en Humanités numériques”**

<p><b>Modalités de contrôle des connaissances des semestres 1 et 2</b></p> <p><b>Master</b></p> <p><b><u>Domaine</u> : Sciences humaines et sociales</b></p> <p><b><u>Mention</u> : Humanités numériques en double diplôme avec mention Sciences de l’information et des bibliothèques</b></p> <p><b><u>Parcours</u> : Pratiques et méthodes en Humanités numériques, première année en double diplôme avec Sciences de l’information et des bibliothèques, parcours de première année PANIST</b></p> <p><b>Année universitaire 2021-2022</b></p>
---

Le parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques » étant réalisé, à l’Enssib, en double diplôme avec la mention « Sciences de l’information et des bibliothèques », certaines unités d’enseignement sont validées par des modalités de contrôle des connaissances approuvées pour le diplôme « Sciences de l’information et des bibliothèques » (cf. délibération 2021-10-04-3.1).

**Semestre 1**

Enseignements	ECTS	Modalités de contrôle
UE A1 : Corpus et enquêtes : collecte et structuration des données	9	<p><b>Session 1</b>  <b>CC</b> : dossier (coeff. 1/5), dossier (coeff. 1/5), épreuve écrite (coeff. 0,75/5), épreuve écrite (coeff. 0,75/5), épreuve écrite (coeff. 1,5/5)  <b>Session 2</b> : pas de 2nde session</p>
UE B1 : Informatique et statistique pour les humanités numériques	6	<p><b>Session 1</b>  <b>CC</b> : épreuve écrite (coeff. 1/4), épreuve écrite (coeff. 1/4), épreuve écrite (coeff. 1,5/4), dossier (coeff. 0,5/4)  <b>Session 2</b> : pas de 2nde session</p>
UE C1 : Spécialité (diplôme disciplinaire)	12	<p>Moyenne de notes de l’UE 1 SIB-PAN 1 (6 ECTS) et de l’UE SIB-PAN 4 (6 ECTS)</p> <p><b>Session 1</b>  <b>CT</b> SIB-PAN 1: devoir individuel écrit (coeff. 1/2)  <b>CT</b> SIB-PAN 4 : dossier en groupe (coeff. 1/2)  <b>Session 2</b>  <b>CT</b> SIB-PAN 1 : devoir individuel écrit (coeff. 1/2)  <b>CT</b> SIB-PAN 4 : dossier en groupe ou individuel (coeff. 1/2)</p>
UE D1 : Langue vivante (diplôme disciplinaire)	3	<p>Note de l’UE SIB-PAN 5 (3 ECTS)</p> <p><b>Session 1</b>  <b>CC</b> SIB-PAN 5 : divers travaux, écrits et oraux  <b>Session 2</b>  <b>CT</b> SIB-PAN 5 : épreuve orale</p>



## Semestre 2

Enseignements	ECTS	Modalités de contrôle
UE A2 : Fondamentaux en humanités numériques	9	<b>Session 1</b> <b>CC</b> : dossier (coeff. 1/4), dossier (coeff. 1/4), épreuve écrite (coeff. 1/4), épreuve écrite (coeff. 1/4) <b>Session 2</b> : pas de 2nde session
UE B2 : Informatique et statistique pour les humanités numériques	9	<b>Session 1</b> <b>CC</b> : épreuve écrite (coeff. 1,5/5), dossier (coeff. 0,5/5), épreuve écrite (coeff. 1/5), dossier (coeff. 1/5), épreuve écrite (coeff. 0,5/5), dossier (coeff. 0,5/5) <b>Session 2</b> : pas de 2nde session
UE C2 : Spécialité (diplôme disciplinaire)	9	Notes de l'UE SIB-PAN 7 (9 ECTS)  <b>Session 1</b> <b>CC</b> SIB-PAN 7 : dossier en groupe + soutenance (coeff. 0,75), note sur un rapport réflexif individuel (coeff. 0,25) <b>Session 2</b> : pas de 2nde session
UE D2 : Langue vivante (diplôme disciplinaire)	3	Notes de l'UE SIB-PAN 11 (3 ECTS)  <b>Session 1</b> <b>CT</b> SIB-PAN 11 : dossier individuel (coeff. 0,5), épreuve orale (coeff. 0,5) <b>Session 2</b> : <b>CT</b> SIB-PAN 11 : dossier individuel

### CT : Contrôle terminal, CC : Contrôle continu

Pour chaque UE, l'obtention des crédits ects est conditionnée par l'obtention de la moyenne aux contrôles de connaissances correspondants.

### Règles de 2nde session :

- Pour l'UE C1, UE D1, UE C2 et UE D2, les étudiants ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la première session d'examen, bénéficient d'une seconde session.

L'UE A1, UE B1, UE A2, et UE B2 ne peuvent pas faire l'objet de seconde session.

### Règles de compensation :

Il existe une compensation au sein des U.E. et entre U.E. d'un même semestre.

Modalités approuvées par le Conseil d'administration du 13 décembre 2021.

**Modalités de contrôle des connaissances des semestres 3 et 4  
Master**

**Domaine : Sciences humaines et sociales**

**Mention : Humanités numériques en double diplôme avec  
mention Sciences de l'information et des bibliothèques**

**Parcours: Pratiques et méthodes en Humanités numériques,  
deuxième année en double diplôme avec mention Sciences de  
l'information et des bibliothèques, parcours de deuxième année  
Publication numérique**

**Année universitaire 2021-2022**

Le parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques » étant réalisé, à l'Enssib, en double diplôme avec la mention « Sciences de l'information et des bibliothèques », certaines unités d'enseignement sont validées par des modalités de contrôle des connaissances approuvées pour le diplôme « Sciences de l'information et des bibliothèques » (cf. délibération 2021-10-04-3.1).

**Semestre 3**

Enseignements	ECTS	Modalités de contrôle
UE A3 : Fondamentaux en HN	6	<b>Session 1</b> CC : dossier (coeff. 1,5/5), épreuve orale (coeff. 1,5/5), dossier (coeff. 1/5), épreuve écrite (coeff. 1/5) <b>Session 2</b> : pas de 2nde session
UE B3 : Analyse et valorisation de données	6	<b>Session 1</b> CC : épreuve écrite (coeff. 1/4), épreuve écrite (coeff. 1/4), dossier (coeff. 1/4), dossier (coeff. 1/4) <b>Session 2</b> : pas de 2nde session
UE C3 : Spécialité (diplôme disciplinaire)	9	Note l'UE PUN 4 (6 ECTS) (coeff. 2/3) et de l'UE PUN 5 (3 ECTS) (coeff. 1/3)  <b>Session 1</b> CT PUN 4 : devoir individuel écrit (coeff. 2/3) CC PUN 5 : devoir individuel (coeff. 1/3) <b>Session 2</b> : CT PUN 4 : devoir individuel écrit (coeff. 2/3) CT PUN 5 : devoir individuel (coeff. 1/3)
UE D3 : Langue vivante (diplôme disciplinaire)	3	Note de l'UE PUN 6 (3 ECTS)  <b>Session 1</b> CC PUN 6 : divers travaux, écrits et oraux <b>Session 2</b> : CT PUN 6 : devoir individuel écrit
UE E3 : Projet	6	<b>Session 1</b> CC : 1 dossier (coeff. 1/5), épreuve orale (coeff. 4/5) <b>Session 2</b> : pas de 2nde session

**Semestre 4**

Enseignements	ECTS	Modalités de contrôle
UE A4 : Stage et mémoire	30	Mémoire avec soutenance



**CT : Contrôle terminal, CC : Contrôle continu**

Pour chaque UE, l'obtention des crédits ects est conditionnée par l'obtention de la moyenne aux contrôles de connaissances correspondants.

**Règles de 2<sup>de</sup> session :**

- Pour l'UE C3 et l'UE D3, les étudiants ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la première session d'examen, bénéficient d'une seconde session.

L'UE A3, UE B3, UE E3, et UE A4 (Stage et mémoire) ne peuvent pas faire l'objet de seconde session.

**Règles de compensation :**

Il existe une compensation au sein des U.E. et entre U.E. d'un même semestre.

**Modalités approuvées par le Conseil d'administration du 13 décembre 2021.**